

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit romain (4DR1016)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	6

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps, Semestre Automne

Equipe enseignante:

DUNAND Jean-Philippe, Professeur ordinaire, et N.N.

Objectifs:

Le cours de droit privé romain a pour but de familiariser les étudiants avec les principales institutions du droit privé romain. Une attention particulière est portée aux notions et aux règles qui sont à la base du droit privé moderne, en particulier du code civil et du code des obligations suisses.

Contenu:

Après une brève introduction générale, sont esquissés en quelques traits les droits des personnes et de la famille. L'accent est ensuite mis, premièrement, sur le droit des biens (possession, propriété, droits réels limités) et, deuxièmement, sur le droit des obligations (sources et classifications des obligations, problèmes généraux des contrats consensuels et contrats types).

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Seul ouvrage autorisé, sans annotation : Jean-Philippe Dunand et Pascal Pichonnaz, Lexique de droit romain, Genève-Bruxelles, 2010. Pas d'ordinateur et pas d'objets connectés.

Documentation:

Bruno Schmidlin, Droit privé romain I, Genève-Bruxelles, 2010; Jean-Philippe Dunand, Bruno Schmidlin et Bénédicte Winiger, Droit privé romain II, Genève-Bruxelles, 2012, ainsi que Jean-Philippe Dunand et Pascal Pichonnaz, Lexique de droit romain, Genève-Bruxelles, 2010. Les cas pratiques et divers documents examinés lors du cours sont à disposition sur le portail des cours Moodle.